

Procter & Gamble

Professional®

FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom de la substance P&G Pro Line Enduit de lissage pour planchers
Code de produit 98668761
Version n° 04
Date de la révision 01-Novembre-2010
Fabricant Procter & Gamble Professional
Adresse 2 P&G Plaza
Cincinnati
Ohio
45202
États-Unis
P&G Telephone Number: 1-800-332-7787
Emergency 24-hr Telephone #: CHEMTREC 1-800-424-9300

2. Identification des risques

Effets potentiels sur la santé

Voies d'exposition Inhalation. Ingestion. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
Yeux Peut causer une irritation grave des yeux.
Peau Le contact avec la peau peut causer une irritation. Le contact cutané peut aggraver une dermatite existante.
Inhalation Can cause irritation to mucous membranes. May aggravate respiratory ailments.
Ingestion Nocif en cas d'ingestion. Can cause irritation to mucous membranes. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Effets potentiels sur l'environnement

Les composants de ce produit sont dangereux pour la faune et la flore aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Composants	No CAS	Pour cent
Phtalate de dibutyle	84-74-2	1-5
BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL	112-34-5	1-5
ÉTHYLÈNE GLYCOL	107-21-1	1-5

4. Premiers soins

Procédures de premiers soins

Contact avec les yeux Après un rinçage initial à grande eau, retirer tout verre de contact éventuel et continuer le rinçage à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact cutané Enlever les vêtements souillés et laver la peau abondamment avec de l'eau. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Inhalation Sortir au grand air. Consulter un médecin si les troubles persistent.
Ingestion Rincer la bouche. Boire 1 ou 2 verres d'eau.

5. Mesures de lutte contre le feu

Mesures de précautions environnementales Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Eau. Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO₂).

Protection pour les pompiers

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Porter des vêtements de protection complets, y compris un casque, un appareil autonome de respiration à pression positive ou à demande de pression, des vêtements de protection et un masque anti-poussière.

6. Procédures en cas de déversement

Précautions individuelles

Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures de précautions environnementales

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

Clean-up methods and materials and containment measures

En cas de déversements accidentels : faire attention aux surfaces et aux sols glissants. Utiliser un matériau non combustible tel que vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un contenant pour une évacuation ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

7. Manutention et entreposage

Manutention

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Conserver le récipient bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Conserver hors de la portée des enfants.

Entreposage

Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger contre le gel.

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

US. ACGIH Threshold Limit Values

Composants	Type	Valeur	Forme
ÉTHYLÈNE GLYCOL (107-21-1)	TWA	100 mg/m ³	Aérosol
Phtalate de dibutyle (84-74-2)	TWA	5 mg/m ³	

US. OSHA Table Z-1 Limits for Air Contaminants (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Phtalate de dibutyle (84-74-2)	PEL limite d'exposition autorisée	5 mg/m ³

Contrôle ingénieur

Assurer une ventilation efficace. L'accès facile à l'eau abondante et à un flacon de rinçage pour les yeux devra être garanti.

Équipement de protection individuelle

Protection pour les yeux et le visage

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité ou un masque facial.

Protection de la peau

En cas de risque de contact prolongé ou répété, il est recommandé de porter des gants de protection. Gants en néoprène. Gants en caoutchouc.

Protection respiratoire

Non nécessaire en général.

Considérations d'hygiène générale

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

9. Caractéristiques chimiques et physiques

Couleur

Blanc.

Odeur

Parfumé

Seuil de l'odeur

Donnée inconnue.

État physique

Liquide.

pH

8

Point de fusion

Donnée inconnue.

Point de congélation

Donnée inconnue.

Point d'ébullition

100 °C (212 °F)

Point d'éclair	>= 93.9 °C (>= 201 °F)
Taux d'évaporation	Donnée inconnue.
Tension de vapeur	Donnée inconnue.
Poids spécifique	1.02
Solubilité dans leau	complet
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non disponible
COV	4.9 % évalué
Pourcentage de matières volatiles	85 %

10. Stabilité chimique et données sur la réactivité

Stabilité chimique	Ceci est un produit stable.
Conditions à éviter	Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
Produits de décomposition dangereux	La décomposition thermique peut produire les vapeurs ou les gaz toxiques.
Polymérisation dangereuse	Ne se produit pas.

11. Propriétés toxicologiques

Données toxicologiques

Composants

Résultats d'essais

ÉTHYLÈNE GLYCOL (107-21-1)	Aiguë Autre DL50 Rat: 2800 mg/kg Aiguë Autre DL50 Souris: 5.8 g/kg Aiguë Cutané DL50 Lapin: 9530 mg/kg Aiguë Oral DL50 Chat: 1650 mg/kg Aiguë Oral DL50 Chien: 5500 mg/kg Aiguë Oral DL50 Chien: > 8.81 g/kg Aiguë Oral DL50 Cochon d'Inde: 8.2 g/kg Aiguë Oral DL50 Rat: 5.89 g/kg Aiguë Oral DL50 Souris: 14.6 g/kg Aiguë Autre DL50 Rat: 500 mg/kg
BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL (112-34-5)	Aiguë Autre DL50 Souris: 850 mg/kg Aiguë Cutané DL50 Lapin: 2700 mg/kg Aiguë Oral DL50 Cochon d'Inde: 2000 mg/kg Aiguë Oral DL50 Lapin: 2200 mg/kg Aiguë Oral DL50 Rat: 4500 mg/kg Aiguë Oral DL50 Souris: 2400 mg/kg Aiguë Autre DL50 Rat: 3050 mg/kg
Phtalate de dibutyle (84-74-2)	Aiguë Autre DL50 Rat: 8 g/kg Aiguë Autre DL50 Souris: 720 mg/kg Aiguë Autre DL50 Souris: 4 g/kg Aiguë Cutané DL50 Lapin: 4200 mg/kg Aiguë Cutané DL50 Lapin: 20 ml/kg Aiguë Inhalation CL50 Rat: 15.68 mg/l 4.00 heures Aiguë Inhalation CL50 Souris: 25 mg/l 2.00 heures Aiguë Oral DL50 Cochon d'Inde: 10000 mg/kg Aiguë Oral DL50 Rat: 6300 mg/kg Aiguë Oral DL50 Souris: 4840 mg/kg

Sensibilisation	Donnée inconnue.
Effets locaux	Le contact risque d'irriter ou de brûler les yeux.
Effets chroniques	Dangereux d'après les critères d'OSHA.
Corrosion et/ou irritation de la peau	Donnée inconnue.

12. Données écologiques

Effets sur l'environnement Selon les données sur l'écotoxicité et le devenir de chacun des ingrédients composant le produit et les données sur les produits nettoyants à usage domestique connexes, ce produit n'est pas considéré nuisible aux organismes aquatiques ni susceptible de provoquer des effets indésirables à long terme sur l'environnement lorsqu'il s'y trouve à des concentrations significatives. Ce produit est destiné à une utilisation dispersive, et il ne doit pas être éliminé directement dans l'environnement.

13. Élimination des résidus

Instructions pour l'élimination Ce produit, en son état actuel, lorsqu'il est jeté ou détruit, n'est pas un déchet dangereux, selon la réglementation fédérale (40 CFR 261.4 (b)(4)). Selon la RCRA (Loi pour la Conservation et la Restauration des Ressources), l'utilisateur du produit a la responsabilité de déterminer, au moment de la mise au rebut, si le produit répond au critère de la RCRA en matière de déchets dangereux. Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

14. Informations relatives au transport

DOT

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

15. Données réglementaires

Réglementations Fédérales des Etats-Unis

US EPCRA (SARA Title III) Section 313 - Toxic Chemical: De minimis concentration

2-BUTOXYETHANOL PHOSPHATE (3:1); TRI(BUTOXYETHYL) PHOSPHATE (CAS 78-51-3)	1.0 % N230
BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL (CAS 112-34-5)	1.0 % N230
ÉTHYLÈNE GLYCOL (CAS 107-21-1)	1.0 %
Phtalate de dibutyle (CAS 84-74-2)	1.0 %

US EPCRA (SARA Title III) Section 313 - Toxic Chemical: Listed substance

2-BUTOXYETHANOL PHOSPHATE (3:1); TRI(BUTOXYETHYL) PHOSPHATE (CAS 78-51-3)	Listé. N230
BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL (CAS 112-34-5)	Listé. N230
ÉTHYLÈNE GLYCOL (CAS 107-21-1)	Listé.
Phtalate de dibutyle (CAS 84-74-2)	Listé.

Quantité à déclarer CERCLA (Superfund)

Phtalate de dibutyle
: 10.0000
ÉTHYLÈNE GLYCOL: 5000.0000

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger Risque immédiat - Oui
Risque différé - Oui
Danger d'incendie - Non
Danger lié à la Pression - Non
Danger de réactivité - Non

Substance extrêmement dangereuse selon la Section 302 Non

Substance chimique dangereuse selon la Section 311 Oui

Régulations des états

ILLRTK

Contains no Illinois Right To Know toxic substances.

US - California Proposition 65 - Carcinogens & Reproductive Toxicity (CRT): Listed substance

Phtalate de dibutyle (CAS 84-74-2)	DI-N-BUTYL PHTHALATE (DBP)
---------------------------------------	----------------------------

États-Unis - Proposition 65, Californie – TRC : date répertoriée/substance cancérigène

Phtalate de dibutyle (CAS 84-74-2)	DI-N-BUTYL PHTHALATE (DBP)
---------------------------------------	----------------------------

États-Unis - Proposition 65, Californie – TRC : date répertoriée/toxine affectant le développement

Phtalate de dibutyle (CAS 84-74-2)	DI-N-BUTYL PHTHALATE (DBP)
---------------------------------------	----------------------------

États-Unis - Proposition 65, Californie – TRC : date répertoriée/toxine de la reproduction chez la femme

Phtalate de dibutyle (CAS 84-74-2)	DI-N-BUTYL PHTHALATE (DBP)
---------------------------------------	----------------------------

US - Connecticut Hazardous Material Survey: Listed substance

Phtalate de dibutyle (CAS 84-74-2)	Inscrit
---------------------------------------	---------

US - Massachusetts RTK - Substance: Listed substance

ÉTHYLÈNE GLYCOL (CAS 107-21-1)	Inscrit
Phtalate de dibutyle (CAS 84-74-2)	Inscrit

US - New Jersey RTK - Special Hazard: Listed substance

Contains no New Jersey Right To Know special hazards.

US - New Jersey RTK - Substances: Listed substance

2-BUTOXYETHANOL PHOSPHATE (3:1); TRI(BUTOXYETHYL) PHOSPHATE (CAS 78-51-3)	Inscrit
BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL (CAS 112-34-5)	Inscrit
ÉTHYLÈNE GLYCOL (CAS 107-21-1)	Inscrit
Phtalate de dibutyle (CAS 84-74-2)	Inscrit

US - Pennsylvania RTK - Hazardous Substances: Listed substance

2-BUTOXYETHANOL PHOSPHATE (3:1); TRI(BUTOXYETHYL) PHOSPHATE (CAS 78-51-3)	Inscrit
BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL (CAS 112-34-5)	Inscrit
ÉTHYLÈNE GLYCOL (CAS 107-21-1)	Inscrit
Phtalate de dibutyle (CAS 84-74-2)	Inscrit

US - Rhode Island RTK - Hazardous Substances: Listed substance

ÉTHYLÈNE GLYCOL (CAS 107-21-1)	Inscrit
Phtalate de dibutyle (CAS 84-74-2)	Inscrit

Règlements du Canada

Tous les ingrédients sont approuvés en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) pour importation au Canada par Procter & Gamble. Ce produit a été classé suivant les critères de risques du Règlement sur les produits contrôlés et la présente FTSS contient tous les renseignements requis par le Règlement sur les produits contrôlés.

Inventaires

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

16. Renseignements divers

Classification HMIS®

Santé: 1*
Inflammabilité: 1
Danger physique: 0

Classements NFPA

Santé: 1
Inflammabilité: 1
Instabilité: 0

Avis de non-responsabilité

La présente fiche signalétique a pour objet de résumer les connaissances que nous possédons en ce qui concerne l'utilisation de cette matière. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été compilés à partir de sources considérées fiables par la société Procter & Gamble, et sont exacts à sa connaissance. Ce document ne constitue pas un guide complet en matière de réglementation internationale sur les produits dangereux.

Ces renseignements sont fournis de bonne foi. Tous les utilisateurs de cette matière doivent évaluer les conditions d'utilisation et adopter les mécanismes de protection appropriés pour empêcher que les employés y soient exposés, que des dommages matériels soient causés ou qu'il y ait fuite du produit dans l'environnement. Procter & Gamble décline toute responsabilité quant à des blessures infligées au destinataire ou à une tierce personne ou à tout dommage à la propriété résultant d'une utilisation incorrecte du produit.